

# Sonchamp: un patrimoine paysager et écobioologique

**Alain Mazas, paysagiste conseil de l'Etat, nous a livré en janvier 2008 un magnifique document qui nous fait prendre conscience de la richesse de l'identité paysagère de Sonchamp et nous donne de nombreuses pistes de réflexion pour préserver et mettre en valeur cette richesse. Ce document a été réalisé à la demande de Sonchamp Environnement dans le cadre de la réflexion « Sonchamp 2015 » (voir Petit Sonchampoise n°4 de janvier 2008). En ce début d'année 2009, à l'heure où la nouvelle équipe municipale réfléchit à de nouveaux projets d'aménagement à moyen terme, il nous est apparu intéressant de partager un résumé de ce document (voir [www.sonchamp-environnement.com](http://www.sonchamp-environnement.com) pour le texte intégral).**

La commune de Sonchamp compte parmi les communes les plus vastes des Yvelines et réalise, notamment au niveau du bourg, la synthèse entre les paysages d'eau, de forêt et de plateau céréalier. La situation du bourg, au creux d'un vallon, est exceptionnelle et la composition du paysage en plusieurs motifs disposés en cercles concentriques à partir du point focal que représente le village, c'est-à-dire les jardins, les vergers pourvoyeurs de fruits et légumes, les champs de culture céréalière, les pâturages et la forêt propice aux activités de cueillette et de chasse, en font un modèle du genre, très prisé dans notre pays et dans l'Europe entière. En effet, cette disposition donne le sentiment d'un havre accueillant, apaisant, telle une oasis et la présence de troupeaux avec leur démarche tranquille et la qualité du bâti contribuent également à cette impression.

Cependant, ces paysages de vallon sont d'autant plus fragiles qu'ils sont convoités et exposés à une urbanisation excessive. Une urbanisation non réfléchie peut avoir pour conséquence la disparition de certains motifs d'intérêt comme les prairies du lit majeur de la rivière, soumises d'ailleurs aux risques d'inondation, et à terme de la continuité écobioologique de toutes les formes de flore et de faune intimement liées à l'eau vive, et de la continuité des agréments paysagers naturels offerts à tous publics par la fréquentation libre de la rivière et de ses abords.

La deuxième menace est l'urbanisation linéaire le long de la voirie villageoise mettant en péril les motifs des prairies, des champs et des pâturages et donc le paysage de vallon, et marginalisant l'intérêt du centre historique et culturel du village.

Le troisième risque est représenté par l'urbanisation des versants, également très convoités pour la vue qu'ils procurent sur les paysages environnants, qui conduit à la rupture entre pâturages et cultures.

Alain Mazas nous donne ensuite des pistes de réflexion pour la protection et le développement durable des paysages de la commune de Sonchamp en déclinant les différents enjeux de **conservation de l'authenticité du village, de diversité, d'intégrité, de lisibilité, d'accessibilité et d'urbanité** de tous les motifs qui donnent leur intérêt et leur identité aux paysages de la commune.

**L'enjeu d'authenticité** dépend étroitement des autres enjeux. Elle n'est maintenue que si l'identité est préservée tout au long des phases de développement.

**L'enjeu de diversité**, notamment en matière de biodiversité, est un enjeu majeur dans l'ensemble du territoire national. Il serait nécessaire de procéder à Sonchamp à une expertise et à un relevé cartographique du réseau des continuités écobioologiques (boisements, réserves de chasse du plateau incluses, domaine de la rivière tout au long de son cours, prairies inondables et lit majeur compris) et des motifs paysagers identitaires de la commune (jardins, vergers, champs, pâturages et bâti). Celui-ci mettrait sans doute en évidence que les jardins et vergers mériteraient une place plus importante pour renforcer la diversité paysagère et pourraient permettre le développement d'une horticulture de proximité et de qualité sinon « bio », adaptée à une zone péri-urbaine. Les pâtures semblent à première vue également réduites au profit des cultures. Un rééquilibrage pourrait être le point de départ à l'installation d'une ferme pédagogique et constituerait un élément d'attraction et d'animation dans le village. Il va sans dire que l'actuelle présence des chevaux doit être préservée et donne déjà une idée forte d'un tel paysage.

Enfin, la diversité des motifs du bâti doit être répertoriée de façon à être protégée et valorisée. L'église Saint-Georges, la mairie et les bâtiments publics environnants en sont les points forts. En dehors du bourg, des éléments du bâti revêtent également un grand intérêt et témoignent de l'identité du territoire de la commune comme le château de Pinceloup, la chapelle de Loireux, certaines fermes remarquables par leur typicité et d'autres.



## ... à préserver et à mettre en valeur!

**L'enjeu d'intégrité** est étroitement lié aux enjeux d'authenticité et de diversité. Là encore une cartographie des différents motifs paysagers identitaires de la commune serait utile pour faire l'état des lieux de leurs dimensions et de leur niveau d'intégrité afin de prévenir les empiétements liés à la croissance de la population (10% sur 10 ans à Sonchamp), comportant un risque de rupture des continuités entre motifs, et de les mettre en valeur. On peut s'inquiéter en particulier à Sonchamp de la partition des terrains rendue possible par le POS (maintenant Plan Local d'Urbanisme, PLU). On peut également citer l'exemple de l'église dont le parvis et la place sont encombrés par le stationnement des voitures alors qu'elle mériterait une mise en valeur par l'aménagement des abords. La présence du transformateur EDF en co-visibilité du clocher de l'église est également une atteinte à l'intégrité du motif bâti. De même, l'ancien garage du matériel de la commune occulte une très belle vue sur l'abside de l'église. Tous ces exemples montrent qu'une concertation doit être menée dans le cadre de la révision du PLU.

Par ailleurs, il faudrait réfléchir à l'embellissement de la commune qui est très en-deçà des bourgs comparables alentour.

**L'enjeu de lisibilité** se traduit par la recherche de la cohérence des paysages pour en permettre la perception dans leur diversité et leur intégrité. Cette cohérence doit s'établir à partir du point focal occupé par le bâti en évitant par exemple le « mitage » dû aux constructions isolées. La lisibilité tient aussi à la visibilité effective des différents paysages patrimoniaux. C'est ce qui fait l'attrait des paysages dont la silhouette peut alors s'inscrire dans les mémoires parmi leurs images les plus emblématiques. A Sonchamp, les haies de conifères, notamment présentes en amont de la Rémarde, sont des écrans artificiels qui empêchent la lisibilité des paysages. Leur suppression permettrait d'améliorer la perception lointaine de la rivière et de l'étang, d'en signifier l'appartenance au milieu naturel et d'en augmenter l'attraction.



**L'enjeu d'accessibilité** correspond à la mise en valeur des voies d'accès aux paysages, en particulier, par l'entretien du réseau des chemins et sentiers de promenade. En effet, ces chemins ont l'avantage de permettre un accès au plus près des paysages alors que les routes et autoroutes n'en permettent qu'une lisibilité lointaine. Ces chemins sont aussi le moyen d'accéder aux paysages tout en gouttant le calme et la quiétude des lieux. S'agissant de Sonchamp, envahi par une pollution sonore importante, une déviation de la circulation sur les plateaux serait moins pénalisante que dans le vallon, dont le relief fait caisse de résonance. Par ailleurs, une cartographie des chemins et sentiers devrait être établie dans le but de tracer des itinéraires rendus cyclables pour les promeneurs en prenant soin que ces itinéraires puissent rejoindre tous les hameaux de Sonchamp en évitant la D936.

Enfin, **l'enjeu d'urbanité** s'exprime par le développement de tous les services d'accueil et de convivialité d'une société dynamique dans un environnement de qualité, en réponse aux modes de vie nouveaux alliant paradoxalement le meilleur des cultures de la campagne et de la ville. A cet égard, le bourg de Sonchamp tient une place privilégiée. L'objectif sera de maintenir le caractère agricole de Sonchamp dans le respect de l'environnement et de développer l'animation culturelle et sociale. La création de logements sociaux pourrait pallier le déficit de logement actuel et se conjuguer avec l'accueil de nouveaux ruraux pouvant développer au moins partiellement leur activité (télétravailleurs, professionnels indépendants). Ces nouvelles constructions devront faire l'objet d'une réflexion au niveau architectural pour intégrer les nouvelles technologies du bâtiment soucieuses d'économie et de durabilité. L'espace public devra s'organiser autour de trois pôles : la place de l'église, le pôle culturel et le pôle de l'arsenal.

La place de l'église, le « centre du centre », doit être mise en valeur et redevenir, tout du moins en partie, un espace piéton accueillant propices aux rassemblements de tous ordres. Un soin particulier doit être apporté au revêtement afin de séparer les espaces piétons des espaces réservés aux voitures. Le pôle culturel et sportif (dans la zone de l'école) devrait être mis en valeur selon le même principe et l'accès devrait en être facilité en élargissant la rue des Fours à chaux.

La création de parkings doit également être un sujet de réflexion et son traitement doit se faire en respectant le schéma paysager patrimonial. Des terrains sont encore disponibles à l'ouest mais ils appartiennent au cercle des jardins et vergers. Des quinconces d'arbres fruitiers qui suggèrent le motif du verger, et même éventuellement du pré-verger si certaines parties étaient enherbées, pourraient être utilisés.

(conclusion en page 4)

## Sonchamp : un patrimoine paysager et écobologique à préserver ... et à mettre en valeur. En conclusion!

En conclusion, les paysages de vallon de Sonchamp ont une place prépondérante dans la symbolique de la commune et doivent nous inciter à développer la commune de façon durable dans la continuité de son identité paysagère. Les mêmes analyses mériteraient d'être étendues aux autres foyers de culture que sont les hameaux et les fermes isolées car leur paysages sont eux aussi des variantes du schéma paysager patrimonial. De telles analyses permettraient d'inscrire des développements tels que ceux de l'habitat ou des nouvelles installations technologiques de l'éolien et du solaire, dans une cohérence et une qualité paysagères digne de l'appartenance à l'un des Parcs naturels franciliens les plus remarquables.

### SNR - vigilance, vigilance

La Société Nationale de Revalorisation a été liquidée à l'automne. Le site de Sonchamp trop vétuste n'a pas été repris par la société SOBRAL qui a en revanche repris l'usine de Prémery dans la Nièvre et semble y respecter beaucoup mieux l'environnement.

Les fours, cheminée et autres équipements ont été vendus aux enchères le 15 janvier dernier. Cela aurait dû marquer la fin du dossier.

Nous craignons toutefois que l'activité, qui n'a jamais complètement cessé, apparemment en toute illégalité, ne reprenne pour compte de la société écran domiciliée en Suisse, Trading International Metal (TIM). Rappelons que le terrain reste la propriété des anciens dirigeants. Les communes de Sonchamp et Saint-Arnoult, comme nos associations, restent vigilantes.

## Bulletin d'adhésion 2009



Je désire rejoindre **Sonchamp Environnement**,

Je règle ma cotisation annuelle 2009 de 10 Euros par famille.

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... email : .....

J'accepte de recevoir des informations par email de la part de  
Sonchamp Environnement Oui Non

Signature

à retourner avec votre cotisation à Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

Directeur de publication: Jean Mourain

Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978

Siège : En mairie, 78120 Sonchamp

[sonchamp.environnement@laposte.net](mailto:sonchamp.environnement@laposte.net) <http://www.sonchamp-environnement.com>

# Le Petit Sonchampois



Numéro 6

Février 2009

## Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Dans notre dernier bulletin nous vous avons fait part de la lettre que nous avons adressée à chacun de nos conseillers municipaux pour souligner l'intérêt qu'aurait notre commune à accepter d'être incluse dans le périmètre élargi du Parc Naturel Régional proposé par la Région Ile-de-France.

Nous nous réjouissons de la décision prise par le Conseil Municipal de participer à l'élaboration de la nouvelle Charte du PNR. Cette décision, annoncée dans « Vivre Ensemble » de novembre, démontre ouverture d'esprit et souci de préserver l'avenir de notre commune. Et met la commune en position de décider, en toute connaissance de cause, d'adhérer ou non au PNR élargi lors du vote définitif.

### Pour mieux découvrir nos activités

**le vendredi 13 mars à 20h30  
à la salle des fêtes de la Mairie  
venez assister à  
l'Assemblée Générale  
de  
SONCHAMP ENVIRONNEMENT®**

### **SONCHAMP ENVIRONNEMENT®** organise le samedi 21 mars 2009 **LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Venez nous rejoindre (avec des gants et de la ficelle)  
à 9h30 place de la mairie  
ou à 9h, 25 rue de la Droue à Greffiers

(chez Mr et Mme Quéré)

Comme chaque année, nous parcourrons les routes et les chemins de Sonchamp pour ramasser papiers, bouteilles et autres déchets inesthétiques.

Si vous ne pouvez venir, aidez-nous en ramassant dans votre rue.

Cette opération est aussi menée la veille, 20 mars, avec les enfants de l'école (classe de CE2, CM1 et CM2) qui, après une demi-heure d'information et de discussion sur les problèmes du tri et l'intérêt du recyclage, sillonnent le bourg accompagnés des maîtresses et de parents volontaires.

La logistique de cette opération est soutenue par la municipalité de Sonchamp.

Merci d'avance pour votre participation

### Editorial

#### OPTIMISME ... RAISONNÉ

Afficher un optimisme ces temps-ci peut relever de l'inconscience. Pourtant cette crise est une occasion unique de remettre d'aplomb certains de nos raisonnements.

On entend déjà les plus déterminés s'engager avec force dans les nouvelles énergies, les nouvelles productions, les nouvelles consommations.

Il en résultera un «mieux» pour la planète, nous mêmes, nos enfants. Même si nous savons que cette transformation qui promet des jours meilleurs, se fera au prix de sacrifices.

Espérons que le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, le «Schéma d'Orientation Territoriale» du Sud Yvelines, et plus proche de nous, le Plan Local d'Urbanisme de notre commune qui en résultera, sauront prendre les bonnes décisions.

Entre temps, nous nous réjouissons de la décision de la municipalité de Sonchamp de participer à l'élaboration de la nouvelle charte du PNR. Nous nous réjouissons de l'évolution du dossier SNR, même si la vigilance la plus grande reste nécessaire. Et surtout nous nous réjouissons du nouveau mode de collaboration avec l'équipe municipale, où notre réflexion Sonchamp 2015 de l'an dernier trouve une place.

C'est dans cet esprit que nous proposons dans ce numéro un long texte sur les «Paysages de Sonchamp». Pensons à profiter de ces paysages, mais en réalisant leur fragilité.

Optimisme raisonné donc, mais optimisme! Venez le partager en rejoignant notre association (voir bulletin d'adhésion en page 4).

Jean Mourain, Président